



Le 05 mars 2026, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 24/02/2026

Nom des élus présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRÉTOIS Valérie, MAURAS Thierry, REY Laurent, GENDRY Sébastien, Mme LECONTE, Christine et JUSTOME

Absents excusés donnant pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : JOLY-CRÉTOIS Valérie

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Mme le maire constate que le quorum est atteint : Les membres présents à la séance sont au nombre de 7/10

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération	Objet de la délibération	Vote
2026-05	Délibération pour l'adoption du Compte Financier Unique 2025 (commune)	Délibération approuvée à l'unanimité

Le 06/03/2026,

La secrétaire de séance, Mme JOLY-CRÉTOIS Valérie et Mme Le Maire, Mme Bignon Véronica